

Des Colombiers de Pied

par H. Degua

En lisant le compte rendu de la séance du 14 novembre 1946, dans les volumes de la Société pour cette année 1946, qui viennent de me parvenir, je vois que notre collègue, M. *Dexant*, y a parlé des "*Colombiers de pied*", indépendants d'une autre construction.

Il assure que ces *Colombiers* sont rares dans notre région et n'en connaît qu'un exemplaire, celui de "*chez Naulet*".

Intéressé par la question, je me permets de donner quelques renseignements complémentaires sur ce sujet.

Il est à remarquer d'abord, que les "*Colombiers de pied*" étaient sous l'ancien régime, une prérogative des *Seigneurs* "*Hauts Justiciers*".

Ils étaient constitués par une tour ronde d'environ vingt mètres de circonférence, haute généralement de cinq mètres, et coiffés d'une toiture en éteignoir couverte de petites tuiles plates du pays.

Une fenêtre rectangulaire, à environ un mètre cinquante du sol permettait l'accès à l'intérieur. Quelquefois une porte.

Au sommet du colombier, quatre ouvertures, avec petit balcon plat permettaient aux pigeons d'entrer et de sortir de leur colombier.

L'une de ces ouvertures était ouvragée et ornementée d'un fronton qui portait les armoiries du seigneur.

L'intérieur était, du haut en bas, et sur tout le pourtour, formé de petites cases rectangulaires, formant des alvéoles prises dans l'épaisseur de la maçonnerie où nichaient les pigeons.

Ces alvéoles étaient dénommées "*boulins*" et se trouvaient généralement au nombre de cinq cents ou de mille.

Enfin, l'intérieur du colombier était complété par une machine curieuse qui permettait d'avoir accès à toutes les cases (*boulins*) du colombier. C'était une énorme poutre de bois, allant du haut en bas du colombier, taillée en pointe à ses deux extrémités; elle pouvait tourner librement à pivot, en bas dans un gond sur le sol, en haut sur une des poutres de la toiture.

Cette poutre était rigoureusement axée dans le centre du colombier du haut en bas.

A sa partie supérieure et inférieure, cette poutre en supportait deux autres perpendiculaires à la poutre centrale et mortaisées dans elle. Une troisième poutre oblique entre ces deux perpendiculaires, maintenait leur écartement et en assurait la rigidité.

L'appareil se complétait enfin par une immense échelle fixée de champ à l'extrémité des deux poutres perpendiculaires, dont nous venons de parler. Cette échelle était à cinquante centimètres du bord intérieur de la tour colombier et, grâce au pivotement de l'axe central, elle permettait l'accès à tous les *boulins*, où qu'ils se trouvent et aussi haut ou bas qu'ils se trouvent.

Dans la partie nord et nord-est de la *Charente*, que je connais particulièrement bien, existent encore quatre colombiers de pied, indépendants des constructions. Ce sont:

celui de *Condac*, près de *Ruffec*, situé dans la "*propriété*" de M. *Lamy*, le maire de *Condac*. Malheureusement, le propriétaire ne l'a pas entretenu et la toiture s'est effondrée il y a deux ans. Pas de mécanisme à l'intérieur; celui d'*Aizecq*, à M. de *Saluces*, situé dans le parc à cinquante mètres du château. Il est entretenu et bien coiffé, mais le mécanisme intérieur manque. Je vous joins une gravure de ce colombier; celui de *Sansac*, sis sur le coteau en face du château, de l'autre côté de

la *Sonnette* par rapport au château. Il est entretenu. J'ignore son intérieur. (*Sansac* fait partie de la commune de *Beaulieu-sur-Sonnette*); celui du logis de *Gamory* (commune de *Saint-Maurice-des-Lions*), à la famille *Corderoy-du-Tiers*. Il est très bien entretenu et possède, ce qui est une rareté, son mécanisme intérieur intact et aussi quelques pigeons; celui enfin de *Montetot* (commune de *Parzac*), découronné de sa toiture et envahi par le lierre, mais où les boulins sont tous restés et qui porte au-dessus de sa porte d'accès cette inscription:

Louis Angely, écuyer, sieur de Masiussier,
ici en ce lieu m'a fait edifier
1634

au-dessus les armes de famille: *d'argent à quatre croix cantonnées de sinople*.

Enfin, pour mémoire, il y avait aussi celui du logis de *Ligné* (canton de *Mansle*), détruit, il y a quelque vingt ans, par les habitants du bourg de *Ligné*.

Reste à savoir le pourquoi de l'érection de ces colombiers.

Pour celui de *Sansac*, la question est résolue. Le comté de *Sansac* qui englobait dans son territoire la baronnie de *Cellefrouin* avait le droit de haute justice et le colombier est le témoignage de cette prérogative.

Pour celui de *Montetot*, il semble que son édification ait été la conséquence d'un vœu. Mais quel vœu? et pourquoi "*par humilité*", puisque un colombier entraînait par son peuplement en pigeons, une charge pour les manants, dont ils dévastaient les champs.

Pour ceux de *Condac*, *Aizecq*, *Gamory*, *Ligné*, on ne peut certainement pas faire entrer en ligne de compte pour leur construction le droit de *Haute Justice*, car les maisons nobles dont ils dépendaient ne possédaient sûrement pas ce droit... Alors pour ces derniers nous croyons avoir trouvé la vraie raison de leur construction. En effet, dans notre région, ces colombiers de pied sont appelés "des Fuies". Or, j'ai sous les yeux le dictionnaire de l' "*Académie Française*" de 1772, et au mot "fuie" je trouve (je cite textuellement):

"Fuie: f. f. Espèce de petit colombier où l'on nourrit des pigeons domestiques. (Ceux qui n'ont pas le droit d'avoir des colombiers ne laissent pas d'avoir des fuies.)"

D'où je conclus que ces maisons nobles, *Condac*, *Aizecq*, *Gamory*, *Ligné*, qui n'avaient pas le droit de *Haute Justice* et par conséquent celui d'avoir un colombier de pied, ont passé outre, pour marquer l'opulence de leur maison et aussi... disons-le leur orgueil.

